



## CONTRIBUTIONS

Le principe de calcul des contributions des Collectivités dans le cadre de l'accompagnement réalisé par MOSELLE FIBRE a été fixé par le Comité Syndical dans sa délibération n° (...) du 8 juin 2023.

Charges annuelles du pôle d'Expertise numérique envisagées pour 2023	930 000 €
Nombre d'heures d'accompagnement	10 500
<b>Contribution horaire</b>	<b>85 €</b>